

### Séance 09 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) de Saint-Sernin-sur-Rance.

*La réunion ne pouvant se tenir dans la commune du siège de la Communauté de Communes en raison de l'indisponibilité matérielle de la salle.*

**Présents :** Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Sylvie BARDY, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Philippe GIGANON, Eric HOULÈS, Jean-Luc JACQUEMOND, Jacqueline LAVABRE, Eva LE CHARPENTIER, Jean-François MAJOREL, Julien MANIBAL, David MAURY, Pierrette MENRAS-COT, Jean-Marc NEGRE, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Francis CULIÉ

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Michelle FONTANILLES à Jacqueline LAVABRE, Vanessa RAMBIER à Jean-Louis CABANES, Patrick ROQUES à Cyril TOUZET, Bernard VIALA à André SERIN

**Date de la convocation :** 01 avril 2026

**Ordre du jour :**

- Installation du Conseil Communautaire ;
- Élection du Président ;
- Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau ;
- Élection des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;
- Lecture de la Charte de l'élu local ;
- Définition des Commissions thématiques ;
- Élection des délégués à l'Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente (du mandat précédent) de Conseil Communautaire en date du 12 mars 2026 ;
- Questions diverses.

---

## Installation du Conseil Communautaire

---

La présidente sortante, Madame Monique ALIÈS, ouvre la séance d'installation du Conseil Communautaire et déclare les membres du Conseil Communautaire comme cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

*Cette séance d'installation permet de mettre en place les instances de gouvernance de l'établissement public de coopération intercommunale pour la durée du mandat et d'assurer la continuité de son fonctionnement.*

### Désignation d'un secrétaire de séance : Anne-Claire SOLIER

#### Discours de la présidente sortante, Madame Monique ALIÈS :

« Bonjour à tous,

Chers collègues Maires, délégués communautaires,

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour le renouvellement du conseil communautaire pour la mandature à venir 2026 – 2032,

C'est un conseil communautaire d'installation qui normalement aurait dû se tenir au siège, mais exceptionnellement se tient à St-Sernin.

Au préalable, je voudrais féliciter et saluer la présence de tous les nouveaux élus et les élus reconduits. Tous les conseillers municipaux de notre communauté de communes ont été élus au premier tour avec une forte mobilisation de nos populations, un bel élan démocratique malgré le peu d'enjeu dans certaines communes (1 liste).

Remercier de leur engagement, leur participation, leur travail nos collègues qui n'ont pas souhaité se représenter.

Remercier les élus qui ont démissionné en cours de mandat pour diverses raisons. (Bernard Arnould, Marc Tourret, Jean-François Rousset, Michèle Sicard).

Et puis une pensée et de merveilleux souvenirs avec ceux qui nous ont quittés durant cette mandature, je pense à Bernard, Richard, Bernadette et Michel.

Une mandature s'achève, une nouvelle se dessine avec ses projets, pleine d'espérance en l'avenir sur notre territoire.

Durant toute cette mandature, j'ai été votre présidente de la communauté des communes, ainsi c'est l'occasion de faire un bilan de ces 6 années passées ensemble, le moment de se retourner sur le chemin parcouru. Je suis très fière du travail, des actions et des projets que nous avons pu mener ensemble. Parfois les difficultés ne nous ont pas épargnés, mais nous avons su contourner les obstacles, avec pour seul objectif de servir équitablement les habitants résidant sur nos 23 communes. Nos compétences diverses et nombreuses nous ont amené à accompagner beaucoup de collectivités. Des projets ont été menés et des travaux d'importances variables, mais indispensables ont été réalisés. Nous avons su faire face aux difficultés liées à l'environnement actuel et aux spécificités de notre territoire. Certaines actualités sont venues complexifier le mandat, mais cela fait partie du quotidien d'un EPCI.

En tout cas, nous avons su, par notre mobilisation et la qualité de nos services, répondre aux enjeux.

Ce mandat a permis de moderniser et de créer de nouveaux services au profit des habitants :

- Les maisons France Services,
- La pérennisation des actions du PIS,
- La finalisation des infrastructures de notre réseau de santé, projet démarré sous la présidence de Claude CHIBAUDEL. Elle a été accompagnée par l'accueil de nouveaux professionnels de santé (psychologue, sage-femme, kiné...). Nous espérons que beaucoup d'autres suivront.

Des aménagements structurants et des mises aux normes dans des équipements tels que :

- La création de maison d'assistantes maternelles, à Montlaur. Prochainement, une nouvelle à Saint-Sernin,

- L'amélioration des locaux des personnels techniques sur certains sites,
- L'accessibilité et le système de projection de notre cinéma intercommunal,
- Le local pour l'école de foot de la JSRR,
- Le local pour le portage de repas,
- La création d'un espace de vie sociale,
- La réhabilitation de la salle d'accueil pour le Rugby club des Rougiers.

Des aménagements et la mise en œuvre d'événements en faveur de l'attractivité touristique :

- L'uniformisation de la signalétique touristique sur toute la C/C,
- La finalisation de tout le maillage des sentiers de randonnées, trail et VTT,
- La création d'événements liée à la pratique de sports de pleine nature,
- Les visites de ferme en collaboration avec l'Association Aquibapla,

Des actions en faveur des associations, de la culture et du sport,

- La mise en place d'un forum des associations,
- La soirée récompenses des sportifs,
- La pérennisation du dispositif Chorale à l'École,
- Le renforcement de l'accompagnement de nos écoles de musique.

Un mandat soucieux d'une gestion efficace et rigoureuse de ces compétences obligatoires. A travers des services aux compétences maintenues, voire renforcées. Que ce soit en faveur de la maintenance des voiries, avec pour souci l'entretien, l'acquisition et le renouvellement de son parc mécanique. Ou au profit des missions menées par les équipes de l'environnement :

- L'amélioration du tri de nos déchets,
- La finalisation des regroupements des points de collecte, déjà bien engagée sous la mandature précédente
- La création de nouveaux points de propreté,
- L'optimisation des ouvertures de nos déchetteries,
- La promotion du tri et du compostage de nos déchets,
- Les actions en faveur du développement du réemploi.

L'accompagnement de nos Communes et nos acteurs économiques n'a pas été en reste :

- Avec les aides à l'immobilier pour la création de logements (340 000 €),
- Celles en faveur des entreprises, artisans et commerçants (260 000 €).

Un mandat avec de gros changements d'ordre administratif, avec de nouvelles compétences qu'il a fallu gérer, intégrer et vulgariser. Avec notamment, l'intégration de la nouvelle comptabilité intercommunale CFU-M57 ou l'intégration de nouvelles charges (complémentaire santé et prévoyance).

Nous n'aurons pas été ménagés par les 7 années d'étude en faveur de la mise en place et de la gestion des documents d'urbanisme au niveau communautaire (PLUi).

La mise en œuvre de la réalisation de la convention territoriale globale sur nos communes (avec son plan d'actions), aura demandé beaucoup de travail.

Mais aussi, un mandat ambitieux dans la réalisation de projets phares et attractifs du territoire en cours.

- La création d'un centre d'accueil à Sylvanès, avec une ouverture au mois de juin.
- La création d'une unité de vie pour personnes âgées désorientées de 14 places à Camarès. Le chantier démarre, ouverture en juin 2027.
- La création d'un journal intercommunal et la refonte du site internet, qui doit nous permettre de mieux communiquer et de mieux valoriser nos actions.

6 années, riches en connaissances, en expériences, avec pour moteur une équipe indispensable pour accomplir ma mission, elle a été d'une aide précieuse et je vous en remercie très sincèrement.

Je suis persuadée que la communauté est l'institution indispensable et prioritaire pour porter des projets attractifs, structurants dans le cadre de l'aménagement de notre territoire.

Certes, la communauté doit évoluer dans son organisation, ses missions, sa représentativité féminine et le renouvellement de générations.

Malgré des périodes qui ont été difficiles, esseulée, je suis contente et fière du travail accompli.

J'ai pris beaucoup de plaisir et de joie à vos côtés. Avec toujours pour ambition de développer une réflexion collective au profit du territoire. Je me suis personnellement enrichi de cette merveilleuse expérience.

Je m'y suis employée avec enthousiasme, dynamisme et ma disponibilité autant que cela fut nécessaire.

En cette soirée d'installation du nouveau conseil communautaire afin de garantir une vitalité démocratique, une cohésion communautaire et une alternance territoriale. J'ai décidé de ne pas me présenter à la présidence.

Je continuerai à m'investir avec détermination, loyauté, sérieux au service de nos populations et de nos institutions. Les projets avancent, rassemblent et doivent se poursuivre. Je souhaite que cette nouvelle période soit placée sous le signe de la confiance, du respect et de la continuité dans un développement harmonieux de nos 23 communes, avec lucidité et fierté.

Merci infiniment à tous les élus, à tout le personnel administratif, social et culturel, à tous les personnels techniques et environnementaux. »

Le Conseil Communautaire se poursuit. Madame Monique ALIÈS donne la parole à Monsieur Claude CHIBAUDEL qui, en sa qualité de doyen de l'assemblée, est appelé à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier.

**Le doyen de l'assemblée procède à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire.**

**Le doyen de l'assemblée énonce les pouvoirs.**

**Le quorum atteint, la séance est ouverte.**

Discours du doyen de l'assemblée, Monsieur Claude CHIBAUDEL :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires,

Chers amis,

C'est avec une certaine fierté et beaucoup d'émotion que je me retrouve à présider cette première séance du Conseil Communautaire de cette nouvelle mandature.

Tout d'abord, je me dois de remercier mes deux collègues aînés, Bernard et Michel, qui auraient dû présider cette séance ; mais Bernard étant absent, et Michel suppléant, donc merci à tous les deux.

Bienvenue et souhait de réussite à tous les nouveaux, qui ont été élus en responsabilité dans leur commune, qui sont présents aujourd'hui et donc nouveaux délégués de la ComCom Rance et Rougier. Félicitations à tous et ensemble, souhaitons-nous bonne chance pour tous nos projets qu'ils soient communaux ou intercommunaux, dans le souci constant d'apporter services, emploi, développement pour le bien vivre chez nous de tous nos habitants. Il faut que de l'extérieur notre communauté soit regardée avec envie.

L'attractivité de notre territoire communal et communautaire se construit tous les jours, c'est du gagnant-gagnant que nous devons avoir à l'esprit, communes et interco. Rien ne serait pire que de croire que nous pouvons nous développer seuls.

Certes, les besoins, les objectifs ne sont pas les mêmes pour chacun de nous, suivant que nous sommes à la tête d'une petite commune ou une des plus grandes. Cependant, ils doivent tous converger vers notre objectif

commun : l'attractivité de notre territoire, qui nous permettra de maintenir l'activité, de la développer, d'accueillir de nouvelles entreprises et donc de nouveaux habitants.

Merci à toutes et tous de votre attention.

Bon Conseil Communautaire »

**Le doyen de l'assemblée, Monsieur Claude CHIBAUDEL, indique qu'il convient de désigner deux assesseurs.**

**Sont désignés en qualité d'assesseurs : Madame Claire DEVIC et Monsieur Eloi ALBET.**

---

### **Élection du Président**

---

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2025-10-07-00003 en date du 07 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du Président de la communauté tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Considérant que le Conseil Communautaire compte 38 membres en exercice ;

Considérant que 34 membres sont présents, 4 représentés et que le quorum est atteint ;

Monsieur Claude CHIBAUDEL, en sa qualité de doyen de l'assemblée, est amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Sont candidats :

- Monsieur Cyril TOUZET.

Monsieur Claude CHIBAUDEL, doyen du Conseil Communautaire, rappelle que l'élection du président de la communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L.2122-7 du C.G.C.T. relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L.5211-2 du C.G.C.T., au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre et selon ces modalités, aux opérations de vote.

À l'issue des opérations électorales, et après avoir constaté la régularité des opérations de vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de membres en exercice : 38
- Nombre de votants : 38
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6

Résultat du tour décisif :

- Monsieur Cyril TOUZET : 32 voix.

Les résultats détaillés figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Monsieur Cyril TOUZET est déclaré élu Président de la communauté.

Le Conseil,

Après avoir constaté la régularité des opérations électorales et compte tenu des résultats du scrutin,

- **PROCLAME** Monsieur Cyril TOUZET, Président de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier et le déclare installé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### Discours du président nouvellement élu, Monsieur Cyril TOUZET :

« Je vous remercie toutes et tous de m'avoir accordé vos suffrages. Je veux vous dire à quel point cela m'oblige à ne pas vous décevoir. Je tiens à remercier tout particulièrement mes deux prédécesseurs dans cette fonction, Claude et Monique. Vous avez œuvré à la construction et à l'esprit d'appartenance à notre collectivité. Il m'appartient aujourd'hui avec vous toutes et vous tous de continuer de travailler dans ce sens. Pour cela, je serai disponible et à vos côtés autant de fois que vous le jugerez utile. Je souhaite remercier également tout le personnel grâce à qui nos projets sont réalisables. Bravo à eux. Je souhaite remercier plus particulièrement notre Directeur, Cyrille, qui au quotidien permet à notre structure, accompagné de ses équipes, d'avoir pu mener à bien de nombreux projets, dont certains d'une envergure que peu de collectivités de notre taille auraient pu mener à bien. Je ne serai pas plus long, car nous devons ensuite élire l'ensemble des membres du Bureau. Nous vivons dans un territoire magnifique et nous le savons tous, avec sa façon de vivre, ses coutumes et ses traditions. Vous pouvez compter sur moi pour le défendre tel qu'il est. Vive Monts, Rance Rougiers. »

---

### **Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau**

---

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2025-10-07-00003 en date du 07 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Le Président de la Communauté rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du C.G.C.T., le nombre de vice-président est librement fixé par le Conseil Communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du Conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre nouveau Conseil Communautaire, lequel comprend désormais 38 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 8 vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le Conseil Communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30% de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents.

Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20% de l'effectif global du Conseil Communautaire.

En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent également que le Bureau de la Communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Monsieur le Président propose donc la création de 9 postes de vice-présidents et d'1 poste d'autre membre du Bureau.

Le Conseil,  
Par 38 voix pour,

- **DÉCIDE** de fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents,
- **DÉCIDE** de fixer à 1 le nombre des autres membres du Bureau, outre le Président et les Vice-Présidents,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

---

### **Élection des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau**

---

*Les Vice-Présidents ainsi que les autres membres du Bureau sont élus dans les mêmes conditions que la Présidence. Le Bureau constitue l'organe exécutif chargé d'assister la Présidence dans la gestion des affaires communautaires.*

#### **Élection des Vice-Présidents :**

Le Conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2025-10-07-00003 en date du 07 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-10 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la communauté tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L.5211-2 du C.G.C.T. renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président de la communauté rappelle que les vice-présidents et, le cas échéant, les autres membres du Bureau sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

À l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-Présidents librement fixé par le Conseil Communautaire que :

Madame ALIÈS Monique est élue 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Monsieur ROQUES Patrick est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Madame SOLIER Anne-Claire est élue 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur RIVEMALE Patrick est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur SABATHIER Jean-Philippe est élu 5<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur WOLKOWICKI Michel est élu 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur VIALA Patrice est élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur SERIN André est élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Monsieur PUECH Xavier est élu 9<sup>ème</sup> Vice-Président

Le Conseil,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1<sup>er</sup> vice-président :  
32 suffrages exprimés pour ALIÈS Monique  
6 blancs

Pour le poste de 2<sup>ème</sup> vice-président :  
34 suffrages exprimés pour ROQUES Patrick  
4 blancs

Pour le poste de 3<sup>ème</sup> vice-président :  
36 suffrages exprimés pour SOLIER Anne-Claire  
2 blancs

Pour le poste de 4<sup>ème</sup> vice-président :  
30 suffrages exprimés pour RIVEMALE Patrick  
8 blancs

Pour le poste de 5<sup>ème</sup> vice-président :  
35 suffrages exprimés pour SABATHIER Jean-Philippe  
3 blancs

Pour le poste de 6<sup>ème</sup> vice-président :  
35 suffrages exprimés pour WOLKOWICKI Michel  
3 blancs

Pour le poste de 7<sup>ème</sup> vice-président :  
35 suffrages exprimés pour VIALA Patrice  
3 blancs

Pour le poste de 8<sup>ème</sup> vice-président :  
33 suffrages exprimés pour SERIN André  
5 blancs



Pour le poste de 9<sup>ème</sup> vice-président :  
35 suffrages exprimés pour PUECH Xavier  
3 blancs

- **PROCLAME** les Conseillers Communautaires suivants élus :

Madame ALIÈS Monique, en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président chargée de l'aménagement de l'espace communautaire ;

Monsieur ROQUES Patrick, en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président chargé des travaux – projets structurants ;

Madame SOLIER Anne-Claire, en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Président chargée de la communication – promotion du territoire ;

Monsieur RIVEMALE Patrick, en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de l'économie ;

Monsieur SABATHIER Jean-Philippe, en qualité de 5<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de l'environnement – développement durable ;

Monsieur WOLKOWICKI Michel, en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-Président chargé du tourisme ;

Monsieur VIALA Patrice, en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la voirie communautaire ;

Monsieur SERIN André, en qualité de 8<sup>ème</sup> Vice-Président chargé du social ;

Monsieur PUECH Xavier, en qualité de 9<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la culture, du sport – vie associative ;

- **INSTALLE** lesdits Conseillers Communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **Élection des autres membres du Bureau :**

Le Conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2025-10-07-00003 en date du 07 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-10 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des autres membres du Bureau de la communauté tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la possibilité est donnée aux communautés de pouvoir désigner des Conseillers Communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau du Conseil Communautaire, autres que Président et Vice-Présidents.

Dans ce cadre, et par délibération distincte, a été fixé le nombre d'autres membres du Bureau communautaire, à savoir 1 membre.

Le Président rappelle de nouveau que les dispositions de l'article L.5211-2 du C.G.C.T. renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du Conseil Communautaire.

Comme pour ce qui est de l'élection des vice-présidents, il convient, eu égard, notamment, à la jurisprudence en la matière, de procéder à une élection des autres membres du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des autres membres du Bureau, au scrutin uninominal à trois tours, et donc de procéder à une élection poste par poste, et ce, même si, s'agissant des autres membres du Bureau, l'ordre d'élection desdits membres n'a pas de conséquence, l'ordre du tableau n'étant applicable que pour les seuls vice-présidents.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote afin d'élire les conseillers communautaires appelés à siéger au sein du Bureau communautaire, autre que le Président et les vice-présidents, opérations de vote dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

À l'issue des opérations électorales, il ressort que le Conseiller Communautaire suivant est élu membre du Bureau, autre que le Président et les Vice-Présidents :

Monsieur CHIBAUDEL Claude

Le Conseil,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

28 suffrages exprimés pour CHIBAUDEL Claude

10 blancs

- **PROCLAME** le Conseiller Communautaire suivant élu membre du Bureau communautaire autre que le Président et les Vice-Présidents :

Monsieur CHIBAUDEL Claude

- **INSTALLE** ledit Conseiller Communautaire élu en qualité de membre du Bureau autre que le Président et les Vice-Présidents
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

---

### Lecture de la Charte de l'élu local

---

*Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que chaque élu a reçu un exemplaire de la charte de l'élu local.*

*Il procède ensuite à la lecture de ladite charte.*

*Article L.1111-12 CGCT: Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.*

*Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.*

**Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L.1111-13 et L.1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.**

#### Article L.1111-13

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

#### Article L.1111-14

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

## Définition des Commissions thématiques

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Instance délibérante



Les agents de la Communauté réalisent en parallèle de la présentation un document qui synthétise l'ensemble des décisions prises en bureau. Celui-ci est envoyé à l'ensemble des conseillers communautaires une semaine avant la tenue du Conseil. Les Vice-présidents présentent leurs projets qui les concernent, le Président de la Communauté les soumet au vote de l'instance délibérante.

### BUREAU

#### Instance de décision

Muni des comptes rendus de Commissions réalisés par les agents référents, les Vice-présidents présentent le travail de leur instance à l'ensemble des membres du Bureau. Le président accompagné de son Bureau décide de présenter le dossier au Conseil Communautaire ou demande qu'il soit retravaillé.



### COMMISSIONS

#### Instance d'instruction des dossiers

Convocation par le Vice-Président des membres de la Commissions (Agents référents ccmrr)



Envoi des éléments concernant l'ordre du jour aux délégués (Agents référents ccmrr)



Réalisation et envoi du compte Rendu aux délégués de la Commission, accompagné de la **feuille d'emargement** (Agents référents ccmrr)



Animation par le Vice-Président et le Président de la Communauté de la réunion

**FEUILLES D'EMARGEMENT**

## 1 - Aménagement de l'espace communautaire

- Démarches de modification et révision du PLUi. Mise en conformité avec le SCOT
- Suivi révision du SCOT / PCAET
- Syndicat TSDR : GEMAPI / PAPI

### OBJECTIFS PAR COMMISSION DE LA MANDATURE 2026 / 2032

- ❖ Suivi et gestion des modifications allégées en cours
- ❖ Mise en conformité du PLUi suite à la validation du SCOT

### AGENTS RÉFÉRENTS – ANIMATION DES COMMISSIONS AUPRÈS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

DGS  
Céline ROUQUETTE

## 2 – Travaux – Projets structurants

- Programmation des opérations d'investissement
- Engagement des opérations
- Marchés Travaux
- Planification et Suivi des travaux
- Entretien et Travaux au sein des locaux interco.
- Logements Communautaires

### OBJECTIFS PAR COMMISSION DE LA MANDATURE 2026 / 2032

- ❖ Livraison du bâtiment accueil CCR de Sylvanès
- ❖ Construction de l'UVP SHERPA – site de Camarès
- ❖ Construction de la MAM de St-Sernin
- ❖ Construction d'un local pour l'école de rugby à Camarès

### AGENTS RÉFÉRENTS – ANIMATION DES COMMISSIONS AUPRÈS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

DGS  
Nicolas NESPOULOUS

## 3 – Communication – Promotion du territoire

- Communication externe (Journal, Newsletter, Site internet, Facebook, ..., etc.)
- SIEDA
- SMICA
- Supports numériques

### OBJECTIFS PAR COMMISSION DE LA MANDATURE 2026 / 2032

- ❖ Mettre en place une méthodologie pour promouvoir l'action de l'EPCI

### AGENTS RÉFÉRENTS – ANIMATION DES COMMISSIONS AUPRÈS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

DGS  
Céline ROUQUETTE

## 4 – Économie

- Agriculture et Forêt
- Zones d'Activités Intercommunales
- Soutien aux acteurs économiques
- Accueil des nouveaux arrivants
- Énergies Renouvelables

### OBJECTIFS PAR COMMISSION DE LA MANDATURE 2026 / 2032

- ❖ Travailler les capacités d'accueil de nouveaux acteurs économiques sur le territoire
- ❖ Soutien au maintien du commerce en zone rurale

### AGENTS RÉFÉRENTS – ANIMATION DES COMMISSIONS AUPRÈS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

DGS  
Nicolas NESPOULOUS  
Céline ROUQUETTE

## 5 – Environnement – Développement durable

- Collecte des déchets ménagers et tri
- Déchetteries
- Ambassadeur du Tri – Compostage
- Suivi des programmes d'investissement matériels du Service OM
- SPANC / COT
- SYDOM

### OBJECTIFS PAR COMMISSION DE LA MANDATURE 2026 / 2032

- ❖ Continuer à travailler les actions en lien à la baisse des tonnages des déchets
- ❖ Recyclerie de St-Sernin

### AGENTS RÉFÉRENTS – ANIMATION DES COMMISSIONS AUPRÈS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

DGS  
Alicia VIALA  
Céline ROUQUETTE

## 6 – Tourisme

- Office de tourisme
- Équipements touristiques (Camping de Pousthomy, base de loisirs St-Sernin, RIS du Petit St-Jean)
- Manifestation en lien avec le V.P. en charge de la Culture (Plan Chorale, forêt en fête)
- Taxe de Séjour

### OBJECTIFS PAR COMMISSION DE LA MANDATURE 2026 / 2032

- ❖ Restructuration et modernisation de l'Office de Tourisme en lien avec le Président de l'OT
- ❖ Développement touristique en lien avec le bâtiment d'accueil du CCR de Sylvanès pour irriguer le territoire (Montaigut, Combret, Statues Menhirs, ...)

### AGENTS RÉFÉRENTS – ANIMATION DES COMMISSIONS AUPRÈS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

DGS  
Office Tourisme

## 7 – Voirie Communautaire

- Gestion du patrimoine routier interco en lien avec les Communes
- Programmation de l'entretien routier et des ouvrages liés
- Suivi des travaux en lien avec les référents
- Marchés de fournitures
- Suivi du parc matériel et programmation des renouvellements en lien avec les référents et le Service mécanique

### OBJECTIFS PAR COMMISSION DE LA MANDATURE 2026 / 2032

### AGENTS RÉFÉRENTS – ANIMATION DES COMMISSIONS AUPRÈS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

DGS  
Nicolas NESPOULOUS

## 8 – Social

- Enfance (RAM, crèche, MAM, Halte-garderie, ALSH, Ados)
- Séniors (Sherpa, Point Info Séniors)
- CIAS (Aides à la personne, portage de repas)
- Maisons France Services
- Réseau de santé
- Convention Territoriale Globale
- Accueil des nouveaux arrivants
- TAD

### OBJECTIFS PAR COMMISSION DE LA MANDATURE 2026 / 2032

- ❖ MAM de St-Sernin
- ❖ Étude faisabilité couche et repas mini-crèches

### AGENTS RÉFÉRENTS – ANIMATION DES COMMISSIONS AUPRÈS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

DGS

CIAS - Marie-Paule CONDAMINES - Céline ROUQUETTE

## 9 – Culture, Sport – Vie associative

- Équipements culturels (Bâtiment accueil CCR Sylvanès, Bibliothèques Interco., Cinéma)
- Équipements sportifs (Salle du Temple Camarès, Piscines Interco.)
- Équipements sport nature, sentiers
- Organisation d'événements culturels, sportifs et patrimoniaux Intercommunaux
- Soutien aux associations du territoire (cultures, sportives, patrimoniales)

### OBJECTIFS PAR COMMISSION DE LA MANDATURE 2026 / 2032

### AGENTS RÉFÉRENTS – ANIMATION DES COMMISSIONS AUPRÈS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

DGS

Marie-Paule CONDAMINES

Céline ROUQUETTE

Cécile LEMAIRE

Office de Tourisme

Il est indiqué qu'un document récapitulatif des différentes commissions thématiques présentées sera transmis à l'ensemble des conseillers communautaires et municipaux du territoire, accompagné d'un formulaire de retour de positionnement.

### Élection des délégués à l'Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud

L'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud a été créé par la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier pour promouvoir le tourisme sur le territoire.



C'est une structure indépendante et récente gérée par un EPA (Établissement Public Administratif) depuis 2019 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Office de Tourisme est régi par un Conseil d'Administration composé de 20 membres dont 12 élus communautaires et 8 socio-professionnels.

Ses missions principales sont :

- L'accueil et l'information du public ;
- La promotion ;
- La coordination des socio-professionnels.

Le Conseil procède à la désignation de ses représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud, conformément aux statuts de cet organisme.

12 délégués communautaires		8 délégués socio-professionnels	
ALIÈS	Monique	<i>renouvelant leur candidature</i>	
BARDY	Sylvie	CAVALIÉ Jean-Yves	Hameau des Genêts à Montlaur
CABANES	Jean-Louis	CONDOMINES Claudie	Gîte à Pousthomy
DEVIC	Claire	LEMÉTAIS Pol	Nouveaux Troubadours à St-Sever
MAJOREL	Jean-François	PUECH Rémy	Gîte et visites de ferme à Combret
MENRAS – COT	Pierrette	SIMONIN Michel	Château de Montaigut
RAMONDENC	Viviane	<i>nouveau</i>	
SABATHIER	Jean-Philippe	BRINGUIER Fabien	Professionnel de l'environnement et accompagnateur montagne à Camarès
SERIN	André		
SOLIER	Anne-Claire	CARPIO Sylvie	Gîte à Camarès
SPATARO	Serge	COUDERC Aurélien	Créateur du « Petit Marcheur », agence spécialisée dans la création de séjours sportifs à La Serre
WOLKOWICKI	Michel		

#### **Délibération :**

Vu la délibération N° 20181115\_140 en date du 15 novembre 2018 portant création de l'Office de Tourisme Intercommunal en régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et conformément aux statuts de l'Office de Tourisme ;

Monsieur le Président, expose la nécessité de désigner les 12 représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** comme membres représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal :
  - Monique ALIÈS,
  - Sylvie BARDY,
  - Jean-Louis CABANES,
  - Claire DEVIC,
  - Jean-François MAJOREL,
  - Pierrette MENRAS-COT,
  - Viviane RAMONDENC,
  - Jean-Philippe SABATHIER,
  - André SERIN,
  - Anne-Claire SOLIER,
  - Serge SPATARO,
  - Michel WOLKOWICKI,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

---

## Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente (du mandat précédent) de Conseil Communautaire

---

 **12 mars 2026** : approuvé à l'unanimité.

---

### Questions diverses


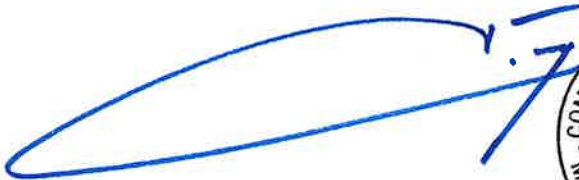
---

 **AGENDA À VENIR :**

Date	Evènement	Heure	Lieu
16 avril 2026	Bureau <b>Budgets</b>	09h30	Belmont
23 avril 2026	Conseil Communautaire <b>Commissions &amp; Syndicats</b>	20h30	Camarès
30 avril 2026	Conseil Communautaire <b>Budgets</b>	20h30	Belmont

Levée de la séance à 23 heures 13 minutes.

Le Président,  
Cyril TOUZET



## **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2026**

**Présents :** Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Sylvie BARDY, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Philippe GIGANON, Eric HOULÈS, Jean-Luc JACQUEMOND, Jacqueline LAVABRE, Eva LE CHARPENTIER, Jean-François MAJOREL, Julien MANIBAL, David MAURY, Pierrette MENRAS-COT, Jean-Marc NEGRE, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Francis CULIÉ

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Michelle FONTANILLES à Jacqueline LAVABRE, Vanessa RAMBIER à Jean-Louis CABANES, Patrick ROQUES à Cyril TOUZET, Bernard VIALA à André SERIN

20260409\_048 Élection du Président du Conseil Communautaire de la Communauté

20260409\_049 Fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau

20260409\_050 Élection des Vice-Présidents

20260409\_051 Élection des autres membres du Bureau

20260409\_052 Désignation des membres représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal